CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 06 décembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Membres présents Mme BLEIN Patricia -Mr COLLOMB Denis -Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence - Mr PETIT Frédéric - Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme CHALANDON Bernadette – Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel -Mme SEVE Odile - Mme GEY Pascale – Mr. BERGER Maxime - Mr. FOL Daniel -

Membres absents excusés : Mr Sylvain SANCHEZ – Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

Approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 novembre 2022.

- **Financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de partenariat pour l'exercice 2022 avec la CCMDL au sujet du financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.

Elle invite l'assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de partenariat pour l'exercice 2022 avec la CCMDL au sujet du financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.

- S'engage à régler la somme de 237.91 euros à la CCMDL.

- **Décisions modificatives N ° 1 – Budget principal**

Adopte la décision modificative N° 1 sur le budget principal 2022 afin de pouvoir régler des factures avant la fin de l'année 2022.

- **Fixation du loyer et des charges de l'appartement sis au-dessus de l'Ecole « 133, Chemin du Lavoir »**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la libération du logement au-dessus de l'école sis « 133, Chemin du Lavoir » en décembre 2021 et les travaux de réfection des peintures et sols réalisés le dernier trimestre 2022 afin de pouvoir le mettre à nouveau en location dès janvier 2023.

Madame le Maire propose suite à la libération du logement et à la rénovation des locaux de revoir le tarif de location fixé en 2012.

Elle propose de fixer le montant du loyer à 500 euros et les charges à 120 euros soit un loyer mensuel de 620 euros.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide de fixer le loyer mensuel de l'appartement sis « 133, Chemin du Lavoir » à 500 euros et les charges à 120 euros soit un loyer mensuel de 620 euros.

Votants : 13 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

- Donnes tous pouvoir à Madame le Maire pour recevoir des candidats potentiellement intéressés dès janvier 2023.

- **Fixation du loyer du garage sis « Chemin du Lavoir »**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la libération du garage sis « Chemin du Lavoir » en décembre 2021 et indique qu'elle souhaite le mettre à nouveau en location dès janvier 2023.

Madame le Maire propose suite à la libération de ce garage revoir le tarif de location fixé en 2012.

Elle propose de fixer le montant du loyer mensuel à 50 euros.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide de fixer le loyer mensuel du garage sis « Chemin du Lavoir » à 50 euros.

Votants : 13 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

- Donnes tous pouvoir à Madame le Maire pour recevoir des candidats potentiellement intéressés dès janvier 2023.

- **Préparation du budget primitif – Exercice 2023**

Madame le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire dès à présent de préparer le budget primitif de l'exercice 2023 et demande aux élus de chaque commission de prévoir des devis afin de les étudier.

- **Autorisations d'urbanisme**

Madame le Maire fait part du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme (Déclaration préalable de travaux) depuis la dernière séance du Conseil Municipal soit le 08 novembre 2022.

- **Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :**

Madame le Maire donne la parole aux élus.

Madame Odile SEVE rappelle le passage sur la commune le 04 août 2022 du jury Régional des villes et villages fleuris. Cette rencontre de terrain a permis aux membres du jury d'apprécier et d'évaluer les réalisations de la commune en termes d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie. Le jury Régional réuni le 03 novembre 2022 a confirmé le maintien du niveau évalué « 1ère fleur ». Le jury félicite l'équipe municipale, le personnel de même que les bénévoles qui participent à cette réussite. Une invitation sera adressée pour participer à la journée Régionale et Cérémonie de remise du Label Villes et Villages Fleuris qui se tiendra le 21 mars 2023 à l'Hôtel de Région à Lyon. Des panneaux réglementaires devront être commandés afin de remplacer ceux devenus obsolètes.

- Mesdames Odile SEVE, Jeanine RIVOLLIER et Bernadette CHALANDON précisent que les décorations de Noël ont été installées le week-end du 04 – 05 décembre 2022.

- Monsieur Denis COLLOMB et Monsieur Gilbert BLEIN précisent que les travaux de réfection de l'électricité dans le bâtiment du cinéma ont été réalisés par l'entreprise EGDB.

- Monsieur Denis COLLOMB indique que les travaux de traitement, d'isolation et de réfection de toitures de l'école publique et du restaurant scolaire sont achevés. Un devis supplémentaire sera demandé à une entreprise pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Questions diverses :

Madame le Maire remercie la commission « Village » pour la réalisation des décorations de Noël et les élus qui ont participés à la mise en place des guirlandes lumineuses.

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le dimanche 08 janvier 2023 à 11 heures à la salle d'animation et culturelle.

La distribution des sacs poubelles aura lieu plutôt fin janvier 2023 car à ce jour les cartons de sacs poubelles n'ont pas été livrés par la CCMDL.

Madame le Maire fait part aux élus du départ du Cabinet d'Etudes REALITES de Madame Muriel TORRES qui sera remplacée par Madame Anne GAY. Une réunion en visio-conférence est prévue le 12 décembre afin de faire les présentations et faire un point sur le dossier de révision du PLU en cours.

Madame le Maire informe d'une rencontre avec Laurence PERRET, Responsable de la Maison des services, pour la présentation du Bus France Service qui se déplacera sur les communes des Monts du Lyonnais pour nous proposer au sein d'un bureau mobile un accompagnement dans les démarches administratives et numériques au plus près de chez vous.

Une réflexion est menée quant au devenir de l'ancienne bibliothèque municipale. Une demande est formulée par l'Association l'Etoile, l'Amicale Laïque et L'Union clémentaise afin d'obtenir un local pour ranger du matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 10 janvier 2023.

Le Maire,

Patricia BLEIN

La secrétaire,

Florence DEJOIN